

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2022

Le 4 mai 2022, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à **18H30** en séance ordinaire à la salle du petit Clos sous la présidence de Monsieur PUAUD Maurice, Maire.

Date convocation le 26/04/2022

Présents : PUAUD Maurice, AMORY-BILLAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, DUGAS Jean-Noël, PUAUD Gwenn-Aël, COULAIS Clara, GUICHETEAU Lucie, TEBAST Serge, PEAUD Christian, TRIGATTI Danielle.

Absents excusés : POIRIER Florian (pouvoir à Marie-Thérèse RAUD), GUERINEAU Karl (pouvoir à Lucie GUICHETEAU), BRUEL Ghislaine, TURCAUD Robert (pouvoir à Christian PEAUD).

Lucie GUICHETEAU est désignée secrétaire de séance.

2022_05_01 SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

ORGANISMES	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022
AIDE A DOMICILE LA CAILLERE-ST HILAIRE Aide Ménagère	250,00 €	250 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS	425,00 €	170 €
APE - COMITE DE PARENTS ECOLE PUBLIQUE	510,00 €	3 410 € Voyage scolaire 62 enfants/55€
LES RESTAURANTS DU CŒUR MOUILLERON LE CAPTIF	150,00 €	150 €
AMICALE HILAIROISE	500,00 €	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300 €
SOLIDARITE PAYSANS	100,00 €	100 €
FCTMC	500,00 €	500 €
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	500 €
ECOPASS (1500 € x 2 = 3 000 €) si dossiers		3 000.00 €
Subvention salon de coiffure		302.00 €
TOTAL	5 790,00 €	9 182.00 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_02 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une décision modificative N°1 pour un changement de chapitre : 041 au lieu de 040 pour des opérations patrimoniales.

INVT DEPENSES : Article 2762 (chap 040) : -10 000 €

INVT RECETTES : article 2762 (chap 040) : -10 000 €

INVT DEPENSES : Article 2762 (chap 041) : +10 000 €

INVT RECETTES : article 2156 (chap 041) : +10 000 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_03 BUDGET PRINCIPAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Au vu de l'augmentation des tarifs de certains produits, Madame AMORY-BILLAUD propose d'effectuer des ajustements sur le BUDGET Principal 2022 en section de fonctionnement et des modifications en section d'investissement pour l'achat de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement	BP 2022 Prévu	Réalisé en 2022	DM 1 Dépenses
Article 627 (paiements TIPI)			+10.00 €
Article 60621 combustibles	18 000.00 €	15 755.51 €	+ 8 000.00 €
Article 60623 alimentation	21 000.00 €	13 070.08 €	+10 000.00 €
Article 60631 fournitures entretien	4 000.00 €	3 868.49 €	+ 1 000.00 €
Article 60632 petit équipement	3 500.00 €	3 341.54 €	+ 2 000.00 €
Article 60633 panneaux signalisation	800.00 €	1 664.87 €	+ 1 000.00 €
Article 615231 entretien réparations voirie	1 500.00 €	9 825.86 €	+ 18 500.00 €
Article 615232 entretien réparation réseaux	20 000.00 €	0 €	-18 500.00 €
Article 022 dépenses imprévues	38 187.13 €		- 22 010.00 €
Section d'Investissement	BP 2022 Prévu	Réalisé en 2022	DM 1 Dépenses
Article 2188 opération N°40 (voirie) achat souffleur	0	0	+ 500.00 €
Article 020 dépenses imprévues	978.92		-500.00 €
Article 2188 opération 90 (salle petit clos)	10 000 €		- 5 000 €
Article 2188 opération 70 (cantine salle municipale)	0		+ 5 000 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_04 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Groupe AZALEE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ANNULE la délibération du 22 mars 2022 instituant une redevance annuelle de 1000 € et VOTE une redevance à 500 € annuels.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 2

PROJET DE STATION-SERVICE – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DODDI, gérant du bar-tabac-presse, qui annule son projet de station-service.

2022_05_05 PLACE SAINT JEAN - CONTRAT DU BUREAU D'ETUDES

Lors de l'aménagement du bourg les bureaux d'études SAET et VOIX MIXTES ont été choisis pour assurer l'étude et le suivi des travaux de réalisation de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le contrat d'étude d'urbanisme et reprise des études AVP pour un montant de 7 500 €HT et charge le Maire de signer tous les documents afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_06

ADHESION DE LA COLLECTIVITE A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion. L'article L231-12 du CJA prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion 85 et charge le Maire de signer la convention en annexe.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_07 DELAISSE DE VOIRIE AU LIEU-DIT « BARRAUD »

Lors de sa séance du 17 juin 2020, le conseil municipal a donné un accord de principe pour la vente d'un délaissé de voirie au lieu-dit « Barraud » au profit de Madame Elisabeth.

Depuis, le terrain a été borné par ses soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la vente de ce délaissé de voirie cadastré section 230 C N°1 630 pour une superficie de 10 m2 au prix de 2 € le m2,
- CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_08 VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA RAY »

Lors de séance du 17 décembre 2018, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour la vente d'une partie d'un chemin rural au profit de M et Mme Marc SAINT GEORGES CHAUMET.

Cette partie de chemin est une impasse située entre 2 parcelles appartenant à M et Mme SAINT GEORGES CHAUMET, ne dessert pas d'autres parcelles. La partie du chemin rural a été bornée par leurs soins, la parcelle est numérotée section 230 A N°696 pour une superficie de 293 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section 230 A N°696 pour une superficie de 293 m2 au prix de 2 € le m2,
- CHARGE le maire de signer tous les documents afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_09 DEVIS MATERIEL CUISINE - SALLE DU PETIT CLOS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit les devis suivants :

DARTY : Piano : 458.32 €HT soit 549.98 €TTC

DARTY : Hotte : 129.16 €HT soit 155 €TTC

ERCO lave- vaisselle d'occasion + pose + table inox : 1 684.35 €HT soit 2 2021.22 €TTC

Pour un total : 2 726.20 €TTC à inscrire en section d'investissement opération 90.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022_05_10 LAVE-VAISSELLE RESTAURANT SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE le devis de l'entreprise ERCO pour un montant 3 483.05 €HT et inscrit cette somme en section d'investissement opération 70.

2022_05_11 ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Suite au vol du souffleur dans le camion des services techniques, un nouveau souffleur doit être racheté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE le devis de l'entreprise BRICO PRO : 497.90 € TTC.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de la séance à 20h11.